

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 19

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 Juin 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

OBJET

Association de Soutien à la Médiation et aux Antennes Juridique (ASMAJ) -
Accompagnement juridico-administratif en lien avec l'accompagnement social assuré
notamment par les Maisons Départementales de la Solidarité (MDS)

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction des Territoires et de l'Action Sociale
12638**

PRESENTATION

L'Association de Soutien à la Médiation et aux Antennes Juridique (ASMAJ) a été créée en 1991, à l'initiative du Président du Tribunal de Grande Instance de Marseille, du Bâtonnier du Barreau de Marseille, du Conseil Départemental de prévention de la délinquance et de l'équipe Politique de la Ville.

Par ses axes d'intervention, l'ASMAJ participe à la mise en application d'une justice de proximité, d'une prévention de la délinquance et d'un accès à la citoyenneté.

Pour le public visé, elle lutte contre les exclusions avec un ensemble d'acteurs sociaux en charge d'une dynamique structurante de l'insertion.

Selon deux grandes missions, l'accès au droit et la résolution amiable du conflit, dans une logique de proximité et de cohérence territoriale, l'ASMAJ assure l'animation et la coordination de dispositifs :

- les antennes généralistes de consultation juridique et de médiation conventionnelle sur les territoires de Marseille, Aubagne et La Ciotat,
- les antennes en faveur des publics en grande difficulté sur Marseille,
- les permanences d'accès aux droits logement,
- les médiations troubles de voisinage,
- l'antenne de médiation pénale.

La médiation vise à résoudre à l'amiable des conflits en restaurant le dialogue entre les parties concernées.

Le dispositif lié à la médiation pénale résulte d'une demande du Parquet qui apprécie la pertinence de l'orientation d'une plainte vers la résolution amiable du conflit au regard d'un classement sans suite ou d'une poursuite judiciaire.

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

L'accès au droit mobilise des compétences juridiques, sociales et de médiation, au sein d'équipes pluridisciplinaires : avocats du Barreau de Marseille, médiateurs ayant reçu une formation spécifique, juristes, et travailleurs sociaux nommés relais d'accès au droit.

Les relais d'accès au droit informent les usagers dans les antennes et les accompagnent dans les démarches préconisées au cours des consultations juridiques.

Il s'agit d'une aide concrète et pratique sous forme d'aide administrative, de contacts avec les parties concernées par les médiations, de relations avec des partenaires, d'aide à la rédaction.

Les personnes concernées peuvent notamment être orientées par les maisons départementales de la solidarité (MDS).

En 2017, L'ASMAJ a pour projet :

1/ Adapter l'accompagnement juridico-administratif aux démarches dématérialisées

Le projet a pour objectif/enjeux de :

- Réaliser des actions d'accompagnements juridico-administratif pour garantir un accès au droit et à la justice effectif.
- Organiser une articulation et une complémentarité des compétences juridiques et sociales au bénéfice des usagers.
- Prévenir les ruptures de droit dues notamment aux démarches dématérialisées.
- Faire évoluer la pratique d'accompagnement des relais d'accès au droit de l'ASMAJ.

Les objectifs opérationnels visés :

- Assurer 537 nouveaux accompagnements juridico-administratifs.
- Prendre en charge une file active de 600 accompagnements.
- Mise en place d'un atelier de travail portant sur l'impact des démarches dématérialisées sur les pratiques d'accompagnements des plates-formes de services public et de l'ASMAJ.
- Participer à des groupes de travail inter-associatifs dans le cadre des états généraux de l'urgence sociale sur l'impact de la fracture numérique pour les plus démunis.

2/ Le droit au cœur de l'exclusion

Le projet vise à accompagner les plus démunis dans l'accès à leurs droits et à la justice par les actions suivantes :

- Assurer une permanence juridique hebdomadaire à l'antenne de la Boutique Solidarité de la Fondation Abbé Pierre.
- Accueillir 170 personnes orientées par les partenaires de l'urgence sociale.
- Effectuer des recherches juridiques par un avocat pour dispenser des conseils adaptés à la personne et faciliter les temps de rencontre.
- Accompagner 95 personnes dans les préconisations faites par l'avocat
- Organiser autant que de besoin des rencontres de médiation au siège de l'ASMAJ pour gérer les situations de conflit.
- Travailler en étroite collaboration avec les bénévoles
- Organiser des commissions techniques pluri disciplinaires en vue d'élaborer des diagnostics partagés et des plans d'action concertés.

Afin que l'ASMAJ puisse continuer à développer l'accompagnement juridico-administratif et le droit au cœur de l'exclusion tout en pérennisant les actions, les emplois, en répondant aux

nouveaux besoins du territoire ainsi qu'aux problématiques émergentes et enfin, en favorisant parallèlement le travail d'articulation avec les MDS, elle sollicite pour 2017, une aide financière de 32 000 €auprès du Conseil Départemental pour les 2 projets.

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Les subventions perçues ces trois dernières années sont les suivantes :

Date de délibération	Période	Montant de la subvention
18 juillet 2014	01/01/2014 au 31/012/2014	17 000 €
27 février 2015	01/01/2015 au 31/12/2015	17 000 €
13 juillet 2016	01/01/2016 au 31/12/2016	17 000 €

PROPOSITIONS

Au bénéfice des considérations qui précèdent et, sur proposition de Madame la Déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, je vous propose d'octroyer une subvention à l'association ASMAJ, pour un montant de 23 000€selon la répartition du tableau joint en annexe.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

Je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe et m'autoriser à signer la convention conforme au modèle type prévu à cet effet.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL